

conférence

C 91/INF/7
Octobre 1991

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ROME

Vingt-sixième session

Rome, 9 - 28 novembre 1991

PRIX A.H. BOERMA 1990-1991

1. A sa dix-huitième session, tenue en novembre 1975, la Conférence de la FAO a adopté la Résolution 1/75 dans laquelle elle exprimait ses remerciements à l'ancien Directeur général Addeke H. Boerma et décidait de lui rendre un hommage durable pour les services qu'il avait rendus à l'Organisation, à des postes divers, pendant près de 30 ans, en instituant une nouvelle activité permanente de la FAO. La Conférence avait demandé au Conseil de choisir cette activité et de la concrétiser.

2. A sa soixante et onzième session, tenue en juin 1977, le Conseil a accueilli la proposition du Directeur général visant à décerner tous les deux ans un prix A.H. Boerma à un journaliste ou à toute autre personne ayant consacré aux questions de développement des écrits qui ont sensibilisé l'opinion publique, au niveau international ou régional, à des aspects importants du problème alimentaire mondial, considéré particulièrement sous l'angle du développement agricole et rural des pays du tiers monde, et qui l'ont ainsi incitée à soutenir plus activement les mesures tendant à résoudre ce problème. Le Conseil a recommandé que ce prix, d'un montant de 10 000 dollars, puisse éventuellement être partagé entre plusieurs lauréats. Il a en outre recommandé qu'il ne soit pas forcément limité aux oeuvres écrites et qu'il puisse aussi récompenser, sauf impossibilité pratique, les productions de tous les moyens d'information et notamment de la télévision et de la radio.

3. A sa dix-neuvième session (1977), la Conférence a adopté le paragraphe suivant qui figure dans son rapport:

"La Conférence prend note de la décision prise par le Conseil à sa soixante et onzième session à l'effet que le prix A.H. Boerma, d'un montant de 10 000 dollars, soit décerné tous les deux ans à un ou plusieurs auteurs susceptibles d'avoir éveillé l'intérêt public au niveau international et suscité son soutien pour les autres mesures tendant à résoudre le problème alimentaire mondial. Le ou les lauréats seront choisis par le Directeur général, compte tenu des recommandations pertinentes du Conseil. Le prix sera décerné lors des sessions de la Conférence."

4. Le prix consiste en:
- i) Un parchemin décrivant les réalisations du lauréat.
 - ii) Un prix en espèces de 10 000 dollars E.-U.
 - iii) Le voyage à Rome tous frais payés du lauréat et de son conjoint pour recevoir le prix.

Sélection des lauréats

5. Le ou les lauréats sont choisis par le Directeur général en accord avec le Président indépendant du Conseil et avec les présidents du Comité du programme et du Comité financier, parmi les candidats qui, à partir de la liste établie par la Division de l'information, ont été retenus par le Comité d'examen des candidatures au prix A.H. Boerma.

6. Les représentants régionaux sont invités à faire appel à leurs conseillers en matière d'information pour rechercher des candidats potentiels et en évaluer les mérites. Les représentants de la FAO dans les pays membres sont également invités à rechercher des candidats possédant des mérites suffisants et à demander le cas échéant des suggestions au Centre d'information des Nations Unies dans leurs pays d'affectation respectifs. Le Sous-Directeur général du Comité de l'information (CCINU) peut, au besoin, demander des suggestions à d'autres organisations du système des Nations Unies.

7. Les travaux qui sont à l'origine de la candidature doivent avoir été publiés ou présentés publiquement durant la période de quatre ans prenant fin le 31 mars de l'année durant laquelle le prix est décerné par la Conférence.

8. La date limite pour la présentation des candidatures au Siège de la FAO est fixée au 30 avril de l'année où le prix est décerné par la Conférence.

9. Le prix est remis par le Directeur général lors d'une cérémonie spéciale qui a lieu au cours de la première semaine de chaque session ordinaire de la Conférence. Le prix pour 1990-1991 sera décerné à l'occasion de la vingt-sixième session de la Conférence de la FAO; la cérémonie se tiendra le lundi 11 novembre 1991.

10. En cette occasion - la septième - le prix est décerné à la fois à Mme Sanitsuda Ekachai (Thaïlande), pour ses articles publiés dans le quotidien "Bangkok Post", consacrés aux incidences de l'industrialisation sur la société agricole en Thaïlande, et à M. Christophe Naigeon (France), pour ses efforts visant à sensibiliser le public aux questions du développement du tiers monde et parce qu'il a remarquablement contribué à favoriser la circulation de l'information entre Nord et Sud.

11. Les travaux de Mme Ekachai, qui collabore au Bangkok Post depuis 1981, sont bien connus dans toute l'Asie du Sud-Est. Elle a écrit sur toutes sortes de thèmes touchant au développement agricole, et en particulier sur la situation des ruraux pauvres. Elle a ainsi oeuvré activement à mieux faire connaître les difficultés des populations rurales de la Thaïlande.

12. M. Naigeon s'intéresse depuis dix ans aux problèmes de développement de l'Afrique. Sa principale initiative a été la création d'un réseau d'information, et notamment d'une agence de presse, "Syfia-Periscoop" et de deux périodiques, "Intertitres" et "Intertropiques", consacrés à de nombreux problèmes de développement de l'Afrique, et notamment à l'agriculture, à la conservation des forêts et aux pêches. Ses commentaires et opinions, directs et souvent provocateurs, ont efficacement aidé à mieux cerner le problème de la faim dans le monde.

13. Le travail passionné des lauréats du Prix A.H. Boerma a aidé à mobiliser l'opinion publique en faveur de la lutte contre la faim et la malnutrition dans le monde.